

[Info concertation]

Réhabilitation et résidentialisation des immeubles Paul Verlaine et Guillaume Apollinaire, Quartier du Clos Saint-Lazare à Stains



Adresses concernées :

- Bâtiment D1 (du 12 au 16, rue Guillaume Apollinaire)
- Bâtiment D2 (du 2 au 10, rue Guillaume Apollinaire)
- Bâtiment C2 (du 1 au 13, rue Paul Verlaine)



La démolition des Arcades débutera en Mars 2015

Prochainement, organisation d'une réunion publique

Une réunion sera organisée d'ici la fin du mois de mars pour vous présenter l'entreprise ainsi que l'organisation de chantier et le planning établis. Vous recevrez une invitation à cette réunion directement dans vos boîtes aux lettres.

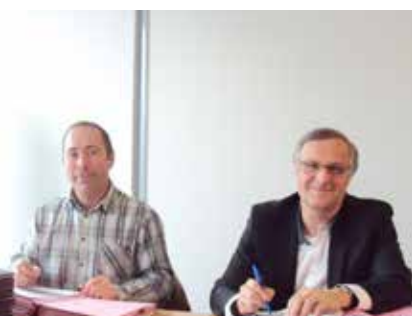
La réhabilitation de vos bâtiments démarre...

Après les phases d'études et de consultation des entreprises, l'Office a signé le 15 janvier dernier le marché de travaux avec l'entreprise **SMRD BAT 92**.

Aujourd'hui, la phase de préparation de chantier a démarré.

Le chantier se déroulera sur une durée totale de 16 mois, et débutera avec la démolition des Arcades, situées le long de l'immeuble D2 (2 au 10, rue Guillaume Apollinaire), prévue durant la première quinzaine de mars.

Cet Info Concertation a pour objectif de vous fournir quelques renseignements utiles sur le déroulement des travaux.



Signature du marché de travaux par Antonio Amaro (à gauche), SMRD BAT 92 et Pierre Guillard, Oph 93.

L'entreprise de travaux est désignée, les travaux débuteront en Mars par la démolition des Arcades

- Après une période d'analyse des offres et de négociation avec les différentes entreprises, la société **SMRD BAT 92** a été désignée pour réaliser le chantier de réhabilitation et de résidentialisation de vos immeubles.
- Dans un premier temps, les **travaux de démolition des Arcades** seront engagés en mars 2015 afin de libérer rapidement cette zone et permettre l'aménagement de l'Allée des Ecoles par Plaine Commune.
- Durant la démolition, la promenade piétonne sera entièrement condamnée pour des raisons de sécurité.

L'accès aux locaux associatifs situés au rez-de-chaussée se fera depuis le parking.

Vos interlocuteurs durant les travaux

- L'entreprise **SMRD BAT 92** a la charge de la conduite et de la réalisation des travaux. Elle est assistée de ses entreprises sous-traitantes qu'elle encadre et dont elle a l'entière responsabilité.
- La Maîtrise d'œuvre veille à la bonne exécution des travaux. Cette équipe est coordonnée par son mandataire : le cabinet d'architectes **AIP**.
- La Maîtrise d'ouvrage est responsable du projet et coordonne les différents intervenants. Votre principal interlocuteur sera Laura SANGOUARD, chargée d'opération au sein du service Réhabilitation de l'Office. **Contact : 01 48 96 99 12**
- La Délégation de Stains et votre Point d'accueil reste à votre écoute pour les problèmes liés à la gestion courante de votre immeuble et de votre logement. **Contact : 01 42 35 91 30**



L'Office a émis l'ordre de service de démarrage des travaux à l'entreprise SMRD BAT 92 le 5 février 2015, pour une durée de travaux de 16 mois comprenant une phase de préparation de chantier de 2 mois.

La phase préparation de chantier

La phase de préparation de chantier a aujourd'hui débuté et se poursuivra jusqu'au début du mois d'avril. Il s'agit d'une période capitale qui permet à l'entreprise SMRD BAT 92 de définir l'organisation globale du chantier avant le démarrage effectif des travaux.

Les principales étapes sont les suivantes :

- Définition et mise en œuvre du **plan d'installation de chantier** : localisation du bureau de chantier et des cantonnements, zones de stockage des matériaux...
- Définition du **planning de chantier** : il s'agit d'un calendrier détaillé d'exécution des travaux.
- Réalisation des **visites préalables** dans les logements, en votre présence, pour établir la « **Fiche Travaux** ».

Cette visite sera menée en présence de l'Entreprise, de la Maîtrise d'œuvre et de la Maîtrise d'ouvrage, afin de définir les interventions qui seront réalisées dans votre logement. Un plan et une liste des travaux vous seront ensuite remis.

- Réalisation des **plans d'exécution** par l'Entreprise.
- Présentation et **validation des produits employés**.
- Validation des **entreprises sous-traitantes**.
- Réalisation du **logement témoin** : une visite du logement témoin sera organisée pour vous présenter les prestations prévues.

L'information pendant le chantier

- Durant tout le déroulement du chantier, nous veillerons à vous communiquer toutes les informations utiles par la diffusion de plaquettes «**Info concertation**».
- Un **cahier de liaison** sera mis à votre disposition, dans lequel vous pourrez mentionner vos remarques. Il sera examiné chaque semaine en réunion de chantier. Le lieu de consultation de ce cahier vous sera communiqué ultérieurement.
- L'Office organisera régulièrement des **réunions d'information** en présence de l'entreprise, du maître d'œuvre et des locataires référents.
- Des **affichages** seront mis en place dans les halls chaque fois que nécessaire.

Bon à savoir

Déroulement des visites préalables et élaboration des Fiches Travaux

- Les visites de logements seront réalisées sur rendez-vous, et votre présence ou celle d'une personne pour vous représenter est indispensable.
- Les rendez-vous pour les visites de logements s'étaleront sur plusieurs semaines : ne vous étonnez donc pas de ne pas recevoir de courriers immédiatement !
- Ces visites permettent également de vous expliquer comment l'Entreprise interviendra dans votre logement et de répondre à vos questions.



Les chantiers recrutent !

Si vous êtes en recherche d'emploi, des contrats peuvent vous être proposés dans le cadre des chantiers. Pour plus d'information, vous pourrez contacter Monsieur DEHOUCHE, de la Maison de l'Emploi de Stains au 01 49 71 94 40.

Il pourra répondre à toutes vos questions et vous aider dans vos démarches.